

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : <b>8</b> Présents : <b>6</b> Votants : <b>7</b>	<b>L'AN DEUX MIL QUINZE Le LUNDI 23 MARS à 20 H 30</b>
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : <b>Monsieur Jean-Pierre DECROIX, Maire</b>
Date de convocation : <b>18/3/2015</b>	<b>Etaient présents : M. DECROIX M. LOMMIS Mme SADOE M. JOUIN Mmes COURTAIS et LASKRI</b>
Date d'affichage : <b>27/3/2015</b>	<b>Absents excusés : M. BELEY pouvoir à M. LOMMIS M. LEBAR</b>
	Secrétaire de séance : M. LOMMIS

La séance est ouverte à 20 h 31.

M. le Maire précise que l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2014**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte administratif 2014 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- <i>Section de Fonctionnement</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	246 128,58 €
- <i>Section d'Investissement</i>	
<i>Excédent de clôture</i>	28 330,97 €

et qu'il convient d'affecter l'excédent de Fonctionnement.

Les restes à réaliser en 2015 se montent à 7 635,00 €

M. le Maire propose au Conseil municipal d'affecter 246 128,58 €

en section de Fonctionnement à l'article 002

et de procéder à un virement de 28 330,97 €

en section d'Investissement au chapitre 1068.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

#### **VOTE DU TAUX DES 3 TAXES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Exposé de M. Lommis, qui rappelle que le budget a été étudié lors d'une réunion de travail du Conseil le 2 mars et par la commission Finances. Depuis ces réunions quelques chiffres ont changé (contributions aux syndicats affinées, concessions dans le cimetière perçues par la commune...) et une augmentation des taux d'imposition a été décidée.

M. le Maire précise que cette augmentation, de 2,5 %, correspond à peu près au coût de la réforme scolaire.

M. Lommis ajoute que cette augmentation et un petit emprunt permettront de maintenir le niveau d'investissement à moins de 20 000 € de celui de l'an dernier, ce qui traduit la volonté de la commune d'investir. Il conclut en précisant que la dette prévue ne devrait pas être effective, des opérations prévues cette année au budget ne devant vraisemblablement s'effectuer que l'an prochain.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de voter les taux suivants :**

- Taxe d'Habitation	6,71 %
- Foncier Bâti	9,74 %
- Foncier non Bâti	39,32 %

**Présenté par M. le Maire, le Budget Primitif 2015 s'équilibre comme suit :**

- Dépenses et recettes de Fonctionnement	552 379,58 €
- Dépenses et recettes d'Investissement	458 235,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte le Budget Primitif 2015.**

M. Lommis souhaite conclure en soulignant le bon état d'esprit qui a régné au sein de l'équipe municipale et des services à l'occasion de l'élaboration du budget.

### **MODIFICATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ D'EXERCICE DE MISSIONS DES PRÉFECTURES (IEMP)**

L'enveloppe globale annuelle de l'IEMP, prime versée aux agents communaux, est fixée par la multiplication d'un montant annuel de référence fixé par décret (1 492 €) par un coefficient pouvant varier de 0,8 à 3. Actuellement, ce coefficient est de 1. La commission Finances propose d'augmenter ce taux à 1,5.

**Vu la délibération 12/19 instaurant dans la collectivité l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) pour une enveloppe globale annuelle d' 1 fois le montant annuel de référence pour le grade de rédacteur ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE l'enveloppe globale annuelle de l'IEMP à 1,5 fois le montant annuel de référence pour le grade de rédacteur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

### **MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION AU TENNIS**

Exposé de M. Lommis qui explique que les tarifs du tennis n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années et restent dérisoires. Il propose que ces tarifs augmentent par principe, la gestion du tennis ne s'avérant de toute façon pas rentable.

**Vu la délibération du 12 septembre 2007 fixant les tarifs d'inscription au tennis ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE les tarifs suivants pour l'inscription au tennis :**

Adulte de Mareil :	40 €	extérieur : 50 €
Étudiant et enfant de Mareil :	20 €	extérieur : 25 €

### **TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE ET DE LA TAXE MUNICIPALE / SUPPRESSION DES CONCESSIONS CENTENAIRES**

**Vu la délibération du 19 novembre 2001 fixant les tarifs des concessions au cimetière ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE d'abroger les concessions centenaires ;**

**DÉCIDE de proposer uniquement des concessions trentenaires renouvelables ;**

**FIXE leur prix à 500 € les 2 mètres carrés ;**

**FIXE le prix des concessions trentenaires pour les enfants à 150 € pour un mètre carré ;**

**FIXE le montant de la taxe municipale demandée lors de l'arrivée d'un corps d'une personne extérieure à la commune à 41 €.**

### **DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE – MUR DE LA MAISON DU VILLAGE**

M. le Maire présente l'opération de piquetage et de rejointoiement du mur séparatif de la Maison du Village dont le coût estimatif se monte à 10 505 € HT, et explique que cette opération peut être financée à 50 % par une dotation d'action parlementaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de la réalisation des travaux de piquetage et de rejointoiement du mur séparatif de la Maison du Village dont le coût estimatif se monte à 10 505 € HT,**

**SOLLICITE une dotation d'action parlementaire à hauteur de 50 % de ce montant, soit 5 252,50 €**

**S'ENGAGE à autofinancer la part des travaux restant à la charge de la commune,**

**PRÉCISE que les crédits nécessaires pour cela sont prévus au budget primitif 2015 de la commune.**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE – LAVOIR DE L'HIRONDELLE**

M. le Maire présente le projet de réfection du mur du lavoir de l'Hirondelle. Il s'agit de faire tomber le mur actuel pour reconstruire un mur en pierre. Un pavage serait également implanté devant le lavoir. Les Ateliers de Mareil auraient encore à renforcer les berges sur le côté.

**M. le Maire présente au Conseil municipal un projet de réfection du mur du lavoir de l'Hirondelle, dont le coût estimatif se monte à 11 570 € HT.**

**Il explique que ce projet est susceptible d'être financé à 70 % par la Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse dans le cadre de la restauration du petit patrimoine bâti remarquable.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de la réalisation des travaux de réfection du mur du lavoir de l'Hirondelle, dont le coût estimatif se monte à 11 570 € HT,**

**SOLLICITE une aide financière du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse à hauteur de 70 % de ce montant, soit 8 099 €,**

**S'ENGAGE à autofinancer la part des travaux restant à la charge de la commune,**

**PRÉCISE que les crédits nécessaires pour cela sont prévus au budget primitif 2015 de la commune.**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE – DÉPENDANCE DE LA MAISON DU VILLAGE**

M. le Maire présente le projet de réfection de la dépendance de la Maison du Village (murs, toit, porte et fenêtre) par le maçon qui est déjà intervenu à la Maison du Village (et retenu pour les travaux de la mairie) et un menuisier du Parc naturel.

**M. le Maire présente au Conseil municipal un projet de réfection de la dépendance de la Maison du Village, dont le coût estimatif se monte à 17 177 € HT.**

**Il explique que ce projet est susceptible d'être financé à 70 % par la Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse dans le cadre de la restauration du petit patrimoine bâti remarquable.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de la réalisation des travaux de réfection de la dépendance de la Maison du Village, dont le coût estimatif se monte à 17 177 € HT,**

**SOLLICITE une aide financière du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse à hauteur de 70 % de ce montant, soit 12 023,90 €,**

**S'ENGAGE à autofinancer la part des travaux restant à la charge de la commune,**

**PRÉCISE que les crédits nécessaires pour cela sont prévus au budget primitif 2015 de la commune.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'ÉQUIPEMENT MATÉRIEL ET MOBILIER DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE**

M. le Maire présente au Conseil municipal un projet de réaménagement et d'équipement en matériel et mobilier de la bibliothèque communale, dont le coût estimatif se monte à 12 853,07 € HT.

Il explique que ce projet est susceptible d'être financé à 80 % par Conseil général des Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet et AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général des Yvelines pour l'acquisition de matériel et de mobilier pour la bibliothèque communale pour un montant de 12 853,07 € HT, pour une subvention d'un montant 10 282,46 €, soit 80 % de cette somme, RETIEN le devis de la société DPC d'un montant de 11 514,18 € HT, auquel s'ajoute l'achat d'un vidéoprojecteur chez Bruneau pour 1 063,90 € HT et d'un écran chez Celexon pour 274,99 € HT, soit un total de 12 853,07 € HT,

S'ENGAGE à autofinancer la part des achats restant à la charge de la commune,

PRÉCISE que les crédits nécessaires pour cela sont prévus au budget primitif 2015 de la commune, à l'article 2184,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

## **DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2012/2013/2014 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIÈRE DE VOIRIE ET SES DÉPENDANCES TRANCHE DE TRAVAUX « RÉFECTION DE LA FIN DE LA SENTE DU CORRIDOR »**

Dans le cadre du programme triennal de voirie 2012/2013/2014, M. le Maire présente une nouvelle tranche de travaux qui consiste à prolonger la sente jusqu'à la rue du Bout de l'Eau, avec 4 bornes d'éclairage et 7 plots pour empêcher le stationnement.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire, au titre du programme triennal de voirie 2012/2013/2014, une tranche de travaux composée de l'opération « Réfection de la fin de la sente du Corridor ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au choix de l'opération, d'un montant prévisionnel de 13 500,00 € HT

DÉCIDE de solliciter du Conseil général une subvention au titre du programme départemental 2012/2013/2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et ses dépendances.

Cette subvention s'élèvera à 9 450,00 € HT soit 70% du montant des travaux subventionnables de 13 500,00 € HT  
S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaires ou départementales pour réaliser les travaux qui figurent dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux qui restera à sa charge.

## **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Montfort-l'Amaury (SICESMA) :** Exposé de M. Lommis. Le budget primitif a été voté. Les travaux ont repris à la caserne qui devrait être livrée fin juin pour une prise de possession par les pompiers en septembre/octobre. En conséquence, le syndicat sera dissout en 2016.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**PLU :** Une réunion d'information à l'intention des élus est organisée par le CAUE à la Maison du Village lundi prochain. M. le Maire invite les élus à s'inscrire sur le site du CAUE afin de pouvoir y participer.

**Entrée sud du village :** Le Conseil général a rendu un avis défavorable pour le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération au motif qu'il n'y a pas d'habitations dans cette zone. M. le Maire va toutefois insister pour obtenir ce déplacement.

**Bulletin municipal :** M. Lommis explique qu'il n'a eu que des bons retour des Mareillois à propos du dernier bulletin municipal ; il félicite donc M. le Maire qui est le responsable de son édition.

**Pont de la Guyonne :** Les Ateliers de Mareil ont quasiment terminé les travaux de réfection du pont ; il reste à installer 2 plots pour empêcher le passage d'engins motorisés. M. Passet est vivement remercié pour son implication dans ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 21 h 40.